



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION RAID URBAIN des 4^e & 5^e arrondissements 4^e édition – Samedi 03 octobre 2026

Le Raid Urbain des 4^e & 5^e arrondissements est une manifestation sportive et ludique organisée par équipe avec des activités diverses à réaliser dans un temps imparti permettant de marquer des points.

Les concurrents doivent prendre connaissance du présent règlement et l'accepter sans condition en s'inscrivant au « Raid Urbain des 4^e & 5^e arrondissements ».

1. Généralité

Le Raid Urbain est organisé le **samedi 03 Octobre 2026** au **complexe sportif Vallier**.

1.1. Déroulé

07h45 à 8h15 : Retrait des dossards

08h30 : Échauffement collectif

9h00 : Début des épreuves

12h00 : Fin des épreuves et récupération des sacs collations

12h30-12h45 : Résultats et remise des récompenses

13h : Fin de l'évènement

Ouverture des vestiaires : 7h30 à 13h00

1.2. Les catégories

Les équipes de la catégorie « **Famille** » sont composées de **4 personnes** dont au maximum deux majeures et dont les participants mineurs ont **minimum 6 ans le jour de la manifestation.**

Les équipes de la catégorie « **Adulte** » sont composées de **4 personnes** dont au minimum une majeure et dont les participants mineurs ont **minimum 13 ans le jour de la manifestation.**

La formation des équipes « Adulte » doit être garante du principe de mixité de genre.

Pour les équipes de moins de quatre personnes, il sera possible de s'inscrire via le formulaire d'inscription. La Mairie des 4^e & 5^e assurera ensuite, dans la mesure du possible, la composition des équipes.

1.3. Matériel fourni et à prévoir

Matériel nécessaire : - Port du numéro de course obligatoire (prévoir des épingles à nourrices) - Un téléphone portable avec batterie chargée - Maillot de bain, bonnet et serviette - Sac à dos et gourde	Matériel fourni : Dossard - Feuille de route - Plan des épreuves sur le site - Matériel spécifique (vestiaire, matériel de stands, baudriers...) - Ravitaillement et collation d'après course
---	--

1.4. Risques et documents à fournir

Les participants affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives. Ils doivent être en mesure d'adapter leur rythme, en fonction de leur potentiel, de leur condition physique et de leur motivation. Attention à ne pas se surestimer.

Le Raid urbain n'étant pas organisé par une structure affiliée à une fédération, pas chronométré et d'une intensité modérée, il n'est pas demandé de certificat médical conformément au code du sport.

En revanche, **chaque participant ou son tuteur (pour les participants mineurs) doit remplir un questionnaire médical en ligne de « non contre-indication à la pratique des activités sportives ».**

Si à une seule question il est répondu « oui », la personne ne pourra participer au raid sans un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un raid multisport (à transmettre via le formulaire d'inscription).

Une autorisation parentale est à fournir pour la participation des mineurs.

1.5. Droits à l'image

En s'inscrivant au Raid Urbain, les participants ou leurs tuteurs autorisent expressément la Mairie des 4/5 à fixer, reproduire et diffuser gratuitement leurs images fixes et/ou audiovisuelles sur tous ses supports de la communication ainsi que sur ceux de ses partenaires aux seules fins de promotion de l'évènement ou la valorisation de l'action municipale de façon large.

2. Les épreuves

L'intégralité des épreuves se déroule sur le complexe sportif Vallier (entrée côté piscine Vallier au 20bd Françoise Duparc).

L'ordre de passage sera déterminé par une **feuille de route** distribuée à chaque équipe à la remise des dossards.

Après un échauffement collectif à 08h30, les équipes débiteront leurs épreuves à **9h** et devront remettre leur feuille de route à **12h** au niveau de la table de marque.

Les participants pourront s'initier à diverses disciplines :

- Natation (activité non accessible aux personnes à mobilité réduite)
- Escalade
- Parcours Ninja
- Badminton (ou mini tennis selon les conditions météorologiques)
- Basket 3X3
- Tennis ballon
- Athlétisme (50 m ou passage de relais)
- Parcours vélo (à confirmer)
- Quiz *Sport Santé*
- Quiz *Les règles et le sport*

La majorité des épreuves ne demandent pas de compétences particulières.

3. Points et classement

Les points seront comptabilisés seulement pour les équipes « Adulte ».

Cependant les équipes « Famille » devront réaliser toutes les épreuves de leur feuille de route pour pouvoir participer au tirage au sort à l'occasion de la remise des prix.

- Comptabilisation des points pour les équipes « Adulte »

Chaque épreuve rapporte des points. Les résultats sont immédiatement répertoriés par l'arbitre de chaque atelier.

Les points seront également notés sur la feuille de route de chaque équipe qui doit la ramener à la fin du temps imparti, au niveau de la table de marque.

Une double vérification pourra être réalisée avec la feuille de route. Si celle-ci est perdue, aucune contestation ne pourra être faite.

L'équipe qui accumule le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

Pour les équipes « Adulte » en cas d'égalité sur le nombre de points, c'est l'équipe qui comporte le plus grand nombre d'enfants qui sera déclarée vainqueur, et à nombre d'enfants équivalent, c'est celle dont la moyenne d'âge des enfants est la plus basse qui sera déclarée vainqueur.

- Tirage au sort équipe « Famille »

Pour chaque épreuve réalisée, l'équipe famille recevra la validation des encadrants. Les équipes ayant réalisées toutes les épreuves de leur feuille de route participeront au tirage au sort où trois dotations seront offertes.

4. Inscriptions

Les frais d'inscription sont au tarif unique de **2€ par participant soit 8€ par équipe**.

- Les inscriptions en ligne seront ouvertes sur le site internet à partir **du lundi 31 août 2026** (dans la limite des places disponibles) et se clôtureront le **lundi 21 septembre 2026 inclus**.

- **Paiement** : Suite à l'inscription en ligne et vérification de conformité des documents administratifs, un lien de paiement global pour l'ensemble de l'équipe sera envoyé à l'adresse mail qui est saisie par les participants sur le formulaire.

5. Vestiaire

Un vestiaire sera mis à disposition dans l'enceinte du complexe Vallier aux horaires suivants : 8h – 13h

Une étiquette sera collée sur les sacs avec le numéro de dossard.

6. Assistance

Aucune assistance ni suivi d'équipe ne seront admis pendant toute la durée de la course sous peine d'élimination immédiate.

Le remplacement d'un membre de l'équipe est interdit durant toute la durée de la course, mais possibilité de terminer le raid sans être classé, en terminant avec moins de 4 coéquipiers.

En cas d'accident, il est demandé aux concurrents :

- De porter assistance aux participants même s'ils sont d'une autre équipe.
- De prévenir l'organisation (numéro mentionné sur la feuille de route) en indiquant le numéro du dossard et le type d'accident survenu.
- De faciliter l'arrivée et l'intervention des secours en les attendant sur place.

7. Ravitaillement

L'organisation donnera accès à un point de ravitaillement.

8. Dispositif de secours

L'organisation assurera un poste de secours conformément à l'arrêté ministériel du 7 novembre 2006 fixant le référentiel relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS).

9. Assurances

La Ville de Marseille est en auto-assurance pour l'organisation de cet événement. Néanmoins, l'organisation suggère aux participants de souscrire une assurance individuelle accident. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident, de défaillance d'un des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou de préparation insuffisante, ou en cas de vol de matériel.

10. Abandon

Tout abandon devra être signalé aux organisateurs via un numéro communiqué sur la feuille de route.

11. Validation des ateliers

Les participants doivent se présenter **ensemble** aux stands des épreuves. L'activité ne débutera et sera validée qu'en présence de l'équipe complète (sauf abandon d'un membre de l'équipe et auquel cas, l'équipe ne sera pas classé).

Pour valider l'épreuve, il faut impérativement réaliser ce qui est demandé par l'animateur de l'activité, qui expliquera en début d'épreuve les règles et le système de comptage des points.

12. Retrait des dossards

Celui-ci s'effectue à l'arrivée des participants, un numéro d'équipe identique sera attribué pour tous les équipiers. Ce numéro d'équipe sera identique pour le vestiaire.

13. Remise des récompenses

La remise des prix aura lieu à l'issue des épreuves à 12h30.

Des lots seront remis à 3 équipes de chaque catégorie :

- Équipe « Adulte » grâce au classement des 3 premières équipes
- Équipe « Famille » par tirage au sort

14. Réclamation - Disqualification

Tous les participants s'engagent à prendre connaissance du règlement en s'inscrivant et l'acceptent sans condition.

Toute infraction ou abandon de déchets constaté sur le terrain entraînera des pénalités. Toute dégradation sur les sites d'activités entraînera la disqualification de l'équipe.

Les organisateurs se réservent le droit de déposer plainte et d'engager les poursuites envers les participants qui auraient un comportement agressif ou violent (verbal ou physique) envers les autres participants ou les membres de l'organisation.

Le non-respect du règlement et/ou des consignes de sécurité entraînera la disqualification de l'équipe concernée.

15. Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter l'évènement en totalité ou en partie, pour cas de force majeure ou autre raison liée à la sécurité.

Le Raid Urbain de la Mairie des 4^e & 5^e arrondissements n'étant pas une compétition, l'organisation se réserve le droit de ne pas afficher le classement à l'issue de l'épreuve.

16. Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription au Raid Urbain sont traitées par la Mairie pour assurer la gestion des inscriptions et l'organisation de l'évènement.

Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement des données dans les conditions prévues par la réglementation.

Les participants pourront recevoir des informations sur les temps forts et évènement de la Mairie des 4^e & 5^e arrondissements. Ceux qui ne souhaitent pas en recevoir pourront le signaler lors de l'inscription.